



Direction de l'Eau et de l'Assainissement

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE
DE L'EAU POTABLE**



2023

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE

I – LES INDICATEURS TECHNIQUES

A – La production

- 1 - Communes historiques de Flers Agglo gérées en régie
- 2 - Communes de l'ex SIAEP de Messei et La Ferté Macé DSP VEOLIA

B – La distribution

- 1 – Les réservoirs
- 2 – Le réseau d'adduction ou de distribution
- 3 – Les abonnés

C – Les volumes

- 1 – Les volumes facturés aux abonnés
- 2 – Les ventes et achats d'eau en gros

D – Les indicateurs de performance du réseau

- 1 – Le rendement du réseau
- 2 – L'indice linéaire des volumes non comptés
- 3 – L'indice linéaire de perte de réseau

E – La Gestion des abonnés

- 1 – La facturation
- 2 – Les courriers

II – LES INDICATEURS FINANCIERS

A – Le prix de l'eau

- 1 – Sur le territoire historique de la régie de Flers Agglo
- 2 – Sur les nouvelles communes gérées en Délégation de Service Public ou en régie

B – Le compte analytique d'exploitation de la régie

- 1 – Les recettes d'exploitation
- 2 – Les dépenses d'exploitation
- 3 – La dette communautaire de l'ensemble du territoire de Flers Agglo
- 4 – Investissements

C – Les autres données économiques

ANNEXES

- 1 - Les rubriques de la facture
- 2 - Les factures types à 120 m³
- 3 - Les indicateurs de performance
- 4 - Les bilans qualité de l'Eau 2023 de l'ARS
- 5 – Note d'information de l'Agence de l'Eau
- 6 - Bilan des demandes et réclamations

PRESENTATION GENERALE

du Service d'Eau Potable

de Flers Agglo

La COMMUNAUTE de VILLES du PAYS de FLERS (C.V.P.F), qui s'est constituée le 1^{er} janvier 1994, assurait la compétence production, distribution et gestion de l'EAU POTABLE selon des modalités de gestion différentes du fait de l'histoire particulière des communes. Elle le faisait en régie directe pour certaines communes, en délégation de services pour d'autres ou par adhésion à des syndicats mixtes pour les dernières.

Au 01/01/2000, la C.V.P.F. est devenue la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers (C.A.P.F) ; celle-ci assure toujours les compétences eau et assainissement, mais elle est sortie de l'ensemble des syndicats.

Le contrat avec la SAUR étant arrivé à échéance, la C.A.P.F. a repris la gestion en régie de l'adduction d'eau potable, au 01/07/02, de Caligny, Cerisy Belle Etoile, La Bazouque et Montilly sur Noireau.

Plusieurs contrats avec VEOLIA sont arrivés à échéance, ce qui a permis la reprise en régie de :

- La Chapelle Biche, La Chapelle au Moine, La Selle La Forge et Saint Clair de Halouze au 01/01/05,
- Quelques écarts de Montilly sur Noireau au 01/01/07,
- Landigou au 01/01/10
- Saint Paul au 01/01/11.

Au 01/01/13, la C.A.P.F. et la Communauté de Communes de la Haute Varenne et du Houlme (C.C.H.V.H) ont fusionné et la commune de Landisacq a intégré ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale. A cette date, la nouvelle C.A.P.F. comptait 25 communes. Sur le territoire de l'ex C.C.H.V.H., la compétence Eau Potable était assurée par le SIAEP de Messei, qui avait conclu une Délégation de Service Public avec VEOLIA Eau.

Depuis le 01/01/16, la C.A.P.F. se nomme Flers Agglo.

Au 01/01/17, les communes de Berjou, Briouze, La Ferté-Macé, Le Grais, Le Menil de Briouze, Les Monts d'Andaine, Lonlay le Tesson, Pointel, Ste Opportune ainsi que l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Bocage d'Athis ont intégré FLERS AGGLO.

Au 01/01/19, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a étendu sa régie directe sur la commune de Berjou.

Au 01/01/23, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a repris en régie directe la production et distribution d'eau potable ainsi que la gestion clientèle et la facturation de la commune de St Pierre du Regard.

Les tableaux et cartes suivants présentent le mode de gestion par commune. Les usagers du service de l'Eau et de l'Assainissement ont des interlocuteurs différents selon la mise en oeuvre des modalités de gestion.

- Les usagers du service d'eau potable des communes de Aubusson, Caligny, Cerisy Belle Etoile, Flers, La Bazouque, La Chapelle Biche, La Chapelle au Moine, La Lande Patry, Landisacq, Landigou, La Selle La Forge, Montilly sur Noireau, Saint Clair de Halouze, Saint Georges des Groseillers et Saint Paul, **Berjou et St Pierre du Regard**, qui sont gérées en **régie directe ou via une convention de mutualisation de service entre collectivités**, doivent s'adresser à :

FLERS AGGLO - Direction Eau et Assainissement

1, rue d'Athis
C.S. 149
61100 FLERS

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

**Du lundi au vendredi :
De 8h15 à 12h15 & 13h30 à 17h30**

- Les usagers du service d'eau potable des communes de **La Ferté Macé** et de l'ex **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Messei** (Banvou, Bellou en Houlme, Dompierre, Echalou, La Coulonche, La Ferrière aux Etangs, Le Chatellier, Le Graïs, Messei, Les Monts d'Andaine, Saint André de Messei, Saires La Verrerie) qui sont gérées, pour chacune, dans le cadre de **Délégations de Service Public** par la **société VEOLIA Eau** doivent s'adresser à :

VEOLIA EAU

Route de Putanges
61200 ARGENTAN

Tél : 0811.900.800 / 09.69.39.56.34

**Du lundi au vendredi :
De 8h à 12h & 13h30 à 16h**

- Les usagers du service d'eau potable de :
 - **Antoigny** dépendent du **Syndicat d'Eau d'Andaine** qui a confié la gestion de l'eau potable à **STGS** dans le cadre d'une **Délégation de Service Public**.
 - **Cahan** dépendent du **Syndicat Mixte des Eaux du Sud Calvados**, qui a confié la gestion de l'eau potable à la **SAUR** dans le cadre d'une **Délégation de Service Public**.
 - **Athis Val de Rouvre, Briouze, Durcet, La Lande Saint Siméon, Le Menil de Briouze, Lonlay le Tesson, Menil Hubert sur Orne, Pointel, Saint Philbert sur Orne, Sainte Honorine La Chardonne et Sainte Opportune** dépendent du **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Houlme**, qui a confié la gestion de l'eau potable à la **SAUR** dans le cadre d'une **Délégation de Service Public**.

Pour les communes ci-dessus, Flers Agglo adhère à ces syndicats par représentation substitution

LISTE DES COMMUNES

de Flers Agglo

Service de distribution d'Eau Potable

Communes	Abonnés			
	2020	2021	2022	2023
AUBUSSON	184	184	188	181
BERJOU	212	213	218	218
CALIGNY	407	411	410	412
CERISY BELLE ETOILE	326	330	339	334
FLERS	7 232	7 280	7 322	7 347
LA BAZOQUE	111	111	111	112
LA CHAPELLE AU MOINE	277	273	277	278
LA CHAPELLE BICHE	229	229	238	235
LA LANDE PATRY	889	896	912	912
LA SELLE LA FORGE	636	639	651	634
LANDIGOU	205	204	203	203
LANDISACQ	350	357	355	359
MONTILLY S/ NOIREAU	369	368	368	369
ST CLAIR DE HALOUZE	438	445	448	446
ST GEORGES DES G.	1 715	1 718	1 737	1 735
ST PAUL	303	305	304	297
ST PIERRE DU REGARD	667	673	682	685
Sous-Total Flers Agglo régie	14 550	14 636	14 763	14 757
BANVOU	267	265	265	265
BELLOU EN HOULME	541	543	546	557
DOMPIERRE	226	219	219	222
ECHALOU	182	180	179	178
LA COULONCHE	256	259	262	266
LA FERRIERE AUX ETANGS	847	850	843	828
LE CHATELLIER	191	188	190	188
LE GRAIS	25	26	26	26
LES MONTS D'ANDAINE	836	833	832	838
MESSEI	952	962	953	958
ST ANDRE DE MESSEI	234	232	234	231
SAIRE LA VERRERIE	156	152	155	158
LA FERTE MACE	2 895	2 900	3 024	2 916
Sous-Total ex-SIAEP Messei	7 608	7 609	7 728	7 631
TOTAL	22 158	22 245	22 491	22 388

Les communes suivantes sont dans le périmètre de syndicats d'adduction d'eau potable auxquels Flers Agglo adhère par représentation substitution ; en conséquence, il est de la compétence de ces syndicats d'adopter un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service propre à leur territoire :

* Cahan : Syndicat Mixte des Eaux du Sud Calvados

* Athis Val de Rouvre, Briouze, Durcet, La Lande Saint Siméon, Le Menil de Briouze, Lonlay le Tesson, Menil Hubert sur Orne, Pointel, Saint Philbert sur Orne, Sainte Honorine la Chardonne, Saint Opportune : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Houleme,

* Antoigny : Syndicat Intercommunal des Eaux d'Andaine.

I) LES INDICATEURS TECHNIQUES

La régie de l'eau utilise des ressources d'eaux superficielles et souterraines qui sont :

- la rivière Varenne, au lieu-dit Le Moulin d'Auvilliers, sur la Commune de St Bômer les Forges
- la rivière Egrenne, au lieu-dit La Mangéantière, sur la commune de La Haute Chapelle
- la rivière Noireau, au lieu-dit La Rouillerie, sur la commune de Montilly sur Noireau
- le barrage de la Visance, au lieu-dit La Saillardière, sur la commune de Landisacq
- les forages du Breuil à Bellou en Houlme, de La Forge à La Selle La Forge et de la Rouillerie à Caligny
- la source des Fonteneaux (St Paul),
- Le puits des Cours à Berjou
- Les forages de l'Etre à St Pierre du Regard

Pour l'alimentation de la commune de Landigou, Flers Agglo s'appuie sur une convention d'achat/vente d'eau en gros avec le SIAEP du Houlme.

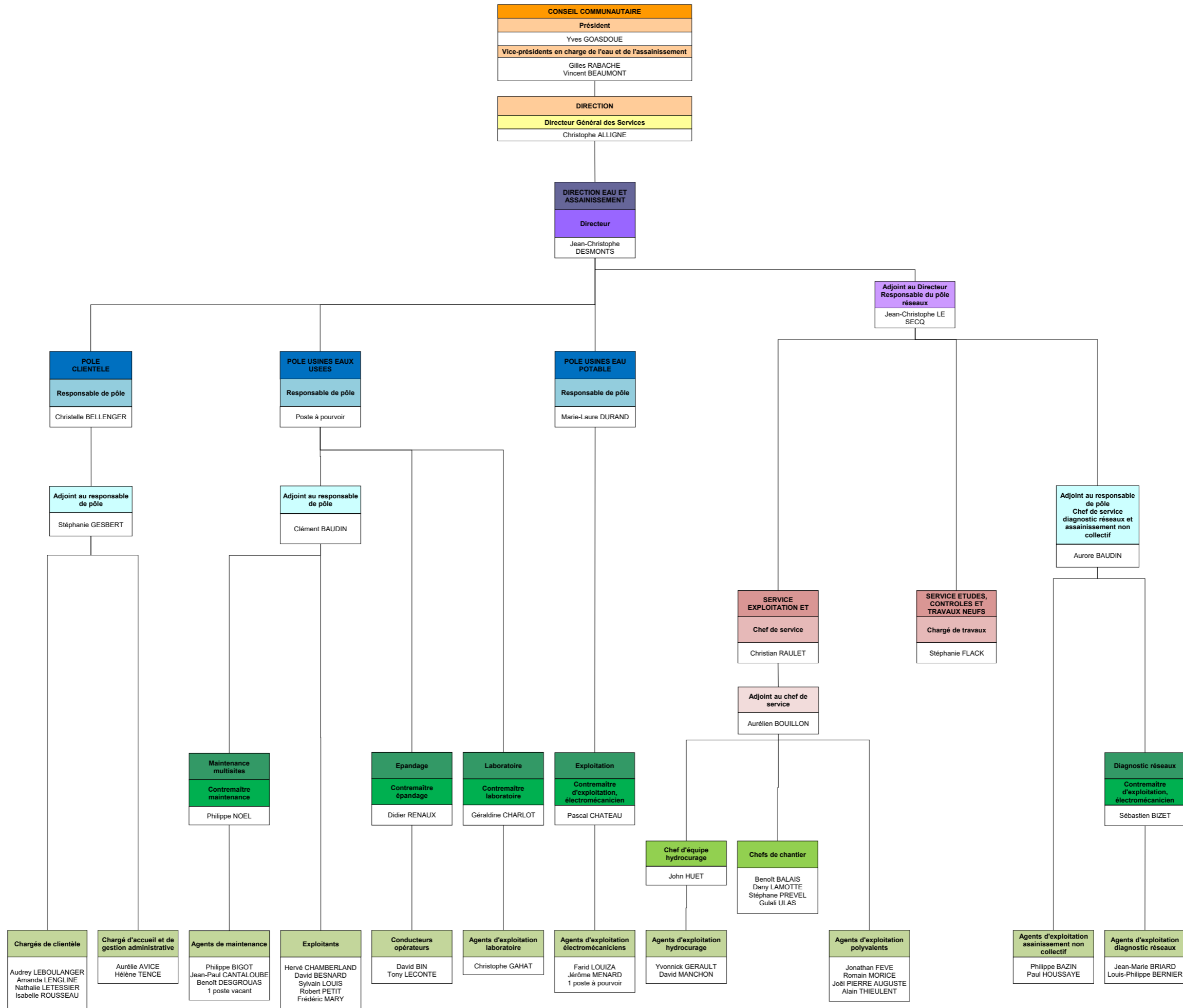
Il existe également 3 postes de reprise des eaux brutes par pompage :

- le Buisson Corblin (Flers)
- le Castel (St Georges des Groseillers)
- la Rouillerie (Montilly sur Noireau).

Les eaux brutes sont traitées sur des filières physico-chimiques complètes (voir schémas pages suivantes). Les usines de production d'eau potable sont au nombre de 4 :

- la station de Flers Visance (sise rue d'Athis à Flers) mise en service en septembre 2001
- la station d'Auvilliers (sise au Moulin d'Auvilliers à St Bômer les Forges) mise en service en février 2004
- la station de Berjou, mise en service à la fin des années 1950, qui alimente uniquement la commune de Berjou
- la station de l'Etre (sise l'Etre à St Pierre du Regard), mise en service au milieu des années 1990.

Le service est assuré par les personnels conformément à l'organigramme qui suit :



A – LA PRODUCTION

1- Communes historiques de Flers Agglo (avant le 01/01/2017) + Berjou + St Pierre du Regard exploitées en régie

Indice d'avancement de la mise en place des périmètres de protection

Origine	Cours d'eau	Commune	Nom	Débit m ³ /h	Indice 2023
Surface	Egrenne	La Haute Chapelle	La Mangéantière	120	80 %
Surface	Varenne	St Bomer les Forges	Moulin d'Auvilliers	280	80 %
Surface	Noireau	Montilly s/Noireau	La Rouillerie	60	40 %
Surface	Visance	Landisacq	La Saillardière	180	80 %
Souterraine		Caligny	La Rouillerie	60	40 %
Souterraine		Briouze	Le Breuil	80	80 %
Souterraine		La Selle la Forge	La Forge	40	80 %
Souterraine		Berjou	Les Cours	8	40 %
Souterraine		St Pierre du Regard	L'Etre (1)	50	80 %
Souterraine		St Pierre du Regard	L'Etre (1)	50	80 %

P 108.3 : L'indice moyen d'avancement de la protection de la ressource est de **77,4%** (en estimant à 40 % l'indice d'avancement de la protection des ressources importées).

Pour chacun des points de prélèvements, nous disposons des informations suivantes :

Station alimentée	Point de prélèvement (f : forage, p : prise d'eau)	Volumes prélevés en 2023 (en m ³)	Suivi de la nappe et de la pluviométrie
Saint Pierre du Regard	L'Etre (f1)	50 910	-
	L'Etre (f2)	0	
Berjou	Les Cours (f)	19 355	Oui
Auvilliers - Varenne	La Mangéantière (p)	0	-
	Le Moulin d'Auvilliers (p)	1 657 751	Oui
Flers-Visance	Le Barrage de la Visance (p)	331 072	Oui
	La Rouillerie (p)	1 023	-
	La Rouillerie (f)	1 024	Oui
	Le Breuil (f)	79 282	Oui
	La Forge (f)	33 638	Oui

8.47 % de la ressource en eau de Flers Agglo, prélevée en 2023, est d'origine souterraine.

Volumes annuels prélevés & produits (m³)

Station de production	Volumes prélevés		Volumes produits					Volume /jour
	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023	
AUVILLIERS - Varenne	1 730 418	1 657 751	1 434 020	1 449 880	1 464 020	1 497 950	1 431 560	3 922
FLERS –Visance	466 383	446 039	375 440	419 170	461 261	447 520	436 920	1 197
BERJOU	20 593	19 355	19 936	22 774	20 642	20 593	19 355	53
SAINT PAUL	9 900	0	12 287	19 015	14 510	9 900	-	-
SAINT PIERRE DU R	0	50 910	-	-	-	-	56 261	154
TOTAL	2 227 294	2 174 055	1 841 683	1 910 839	1 960 433	1 975 963	1 944 096	5 326

Points de production

Nom du site	1 - Flers-Visance	2 - Auvilliers-Varenne	3 – Berjou	4 – St Pierre du Regard
Commune	Flers	St Bomer les Forges	Berjou	St Pierre du Regard
Nature de la ressource	Rivière Le Noireau, Barrage Visance, Forages de Briouze, La Selle La Forge et Caligny	Rivières de L'Egrenne et de La Varenne	Puits + Forage : Source des Cours	Eau souterraine : Forages f1 et f2 L'Etre
Nature du traitement	Pré ozonation Décantation Reminéralisation Filtration Post ozonation Filtration charbon actif Désinfection (chlore)	Pré ozonation Décantation Reminéralisation Filtration Injection de charbon actif Ultrafiltration Désinfection (chlore)	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)
Capacité usine	180 m ³ / heure	380 m ³ / heure	8 à 10 m ³ / heure	50 m ³ /heure
Communes desservies	Flers : étage bas (occasionnellement étage haut et moyen : Aubusson, St Georges des G, Montilly s/N, Caligny, Cerisy B.E. et La Bazouque)	Flers : étages moyen + haut, Toutes les autres communes de Flers Agglo (sauf Landigou). Vente à St Pierre du Regard, CDC Domfront Tinchebray Interco et SIAEP de Messei	Berjou	St Pierre du Regard

La régie de l'eau alimente en gestion directe toutes les communes historiques de Flers Agglo + Berjou + St Pierre du Regard. L'eau potable est vendue en gros pour l'alimentation de l'ex-Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de **Messei**, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du **Houlme**, de la **CDC de Domfront Tinchebray Interco**.

Conformités des prélèvements aux limites de qualité en sortie de stations et sur le réseau

De l'eau produite en régie par Flers Agglo :

	2022	2023
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES		
Taux de conformité microbiologique	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	77	94
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	77	94
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES		
Taux de conformité physico-chimiques	95,5%	97,0%
Nombre de prélèvements conformes	105	164
Nombre de prélèvements non conformes	5	5
Nombre total de prélèvements	110	169

De l'eau produite par le SIAEP du Houlme et distribuée à Landigou :

	2022	2023
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES		
Taux de conformité microbiologique	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	4	4
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	4	4
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES		
Taux de conformité physico-chimiques	100%	94,5%
Nombre de prélèvements conformes	24	71
Nombre de prélèvements non conformes	0	4
Nombre total de prélèvements	24	73

P 101.1 : Sur les 98 analyses réalisées sur les paramètres microbiologiques aucune est non conforme. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la bactériologie est de : **100,0%**

P 102.1 : Sur les 242 analyses réalisées sur les paramètres physico-chimiques 9 sont non conformes. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de : **96,3%**

Afin de remédier aux dépassements sur le paramètre Chlorure de Vinyle Monomère (CVM), des purges automatiques ont été installées.

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH). Les Agences Régionales de Santé (ARS) ont renforcé progressivement le contrôle sanitaire des EDCH en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides qui sont détectés parfois au-delà des normes réglementaires.

2 - Communes de l'ex SIAEP de Messei (Banvou, Bellou en Houlme, Dompierre, Echalou, La Coulonche, La Ferrière aux Etangs, Le Chatellier, Le Grai, Messei, Les Monts d'Andaine, St André de Messei, Saires La Verrerie) et La Ferté Macé exploitées par une Délégation de Service Public à VEOLIA Eau

Indice d'avancement de la mise en place des périmètres de protection

Origine	Cours d'eau	Commune	Nom	Débit m ³ /h	Indice 2023
Souterraine		Le Grai	La Lande Forêt	35	80%
Souterraine		Bellou en Houlme	La Source Philippe	16	20%
Souterraine		La Ferté Macé	Captages Douet de l'Aulne	12	40 %
Souterraine		La Ferté Macé	Captages La Lande aux Mineurs	5	40 %

P 108.3 : L'indice moyen d'avancement de la protection de la ressource est de **64,2%** (en estimant à 70% l'indice d'avancement de la protection de la ressource des volumes importés)

Pour chacun des points de prélèvements, nous disposons des informations suivantes :

Station alimentée	Point de prélèvement (f : forage, p : prise d'eau)	Volumes prélevés en 2023 (en m ³)	Suivi de la nappe et de la pluviométrie
Le Grai	La Lande Forêt(f)	248 873	Oui
Le Carrefour Joyeux	La Source Philippe (f)	32 331	-
Usine Chemin de Bât	Douet de l'Aulne (f)	208 032	-
	La Lande aux Mineurs (f)		-

100 % de la ressource en eau de l'ex SIAEP de Messei est d'origine souterraine.

Volumes annuels prélevés & produits (m³)

Station de production	Volumes prélevés		Volumes produits				Volume /jour
	2022	2023	2020	2021	2022	2023	
Le Grai - La Lande Forêt	254 200	248 873	-	253 013	-	-	-
Bellou-Le Carrefour Joyeux	26 578	32 331	-	33 841	-	-	-
La Ferté Macé-Chem de Bât	199 201	208 032	-	230 733	-	-	-
TOTAL	479 979	489 236	510 048	513 602	474 084	482 916	1 298

Points de production

Nom du site	1 – La Lande Forêt	2 – Le Carrefour Joyeux	3 – Chemin de Bât
Commune	Le Grais	Bellou en Houlme	La Ferté Macé
Nature de la ressource	Forages 1 et 2	Source Philippe	Captages : Douet de l'Aulne et La Lande aux Mineurs
Nature du traitement	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)
Capacité usine	35 m ³ / heure	16 m ³ / heure	60 m ³ /h
Communes desservies	Banvou, Bellou en Houlme, Dompierre, Echalou, La Coulonche, La Ferrière aux Etangs, Le Chatellier, Le Grais, Messei, Les Monts d'Andaine, St André de Messei, Saires La Verrerie	Bellou en Houlme	La Ferté Macé

Conformités des prélèvements aux limites de qualité en sortie de station et sur le réseau

De l'eau produite en DSP par VEOLIA Eau :

	2022	2023
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES		
Taux de conformité microbiologique	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	64	63
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	64	63
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES		
Taux de conformité physico-chimiques	88,3%	98,3%
Nombre de prélèvements conformes	68	116
Nombre de prélèvements non conformes	9	2
Nombre total de prélèvements	77	118

P 101.1 : Sur les 63 analyses réalisées sur les paramètres microbiologiques aucune est non conforme. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la bactériologie est de : **100,0%**

P 102.1 : Sur les 118 analyses réalisées sur les paramètres physico-chimiques 2 sont non conformes. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de : **98,3%**.

B – LA DISTRIBUTION

1 – Les Réservoirs

1 - Communes historiques de Flers Agglo avant le 01/01/2017 + Berjou + St Pierre du Regard

Dénomination du réservoir	Etage de distribution	Type	Capacité (en m3)	Durée de séjour (en heures)
L'Épine Verte	haut	Sur Tour	4000	24
Les Landes	moyen	Sur Tour	1500	6
St Clair de H	St Clair de H	Semi-enterré	150	48
La Chapelle B	La Chapelle B	Sur Tour	200	48
Rue d'Athis	bas	Semi-enterré	1250	8
Les Pierrettes	moyen	Semi-enterré	500	6
Le Haut Faix	haut	Sur Tour	1500	24
Le Hoguet	Caligny	Sur Tour	400	24
La Jouvinière	Montilly	Semi-enterré	150	24
Les Monts	La Lande Patry	Sur Tour	400	24
Le Buisson	Landisacq	Sur Tour	500	24
Les Bruyères	Landigou	Sur Tour	200	48
Berjou	Berjou	Semi-enterré	150	60
Saint Paul	Saint Paul	Semi-enterré	150	48
Le Parc	Saint Pierre du Regard	Sur Tour	150	48

2 – Communes de l'ex SIAEP de Messei (Banvou, Bellou en Houlme, Dompierre, Echalou, La Coulonche, La Ferrière aux Etangs, Le Chatellier, Le Grais, Messei, Les Monts d'Andaine, St André de Messei, Saires La Verrerie) et La Ferté Macé

Dénomination du réservoir	Etage de distribution	Type	Capacité en m³	Durée de séjour en heures
Mont d'Hère		Semi-enterré	500	-
Banvou	Banvou	Semi-enterré	150	-
Bellou en Houlme	Bellou	Sur Tour	200	-
Messei	Messei	Sur Tour	500	-
La Ferrière aux Etangs	La Ferrière	Semi-enterré	150	-
Charlemagne		Semi-enterré	1000	-
Les Clairets	Dompierre	Semi-enterré	800	-
Chemin de Bât	La Ferté	Semi-enterré	2 x 300	24
Les Bruyères	Macé	Semi-enterré	2 x 1500	-

2 - Le réseau d'adduction ou de distribution

Exploitation en régie	Nb de branchements		
	2021	2022	2023
AUBUSSON	199	197	190
BERJOU	226	228	222
CALIGNY	508	482	443
CERISY BELLE ETOILE	367	363	350
FLERS	7 795	8 290	8 020
LA BAZOQUE	134	126	120
LA CHAPELLE AU MOINE	313	302	299
LA CHAPELLE BICHE	278	263	249
LA LANDE PATRY	991	975	942
LA SELLE LA FORGE	707	695	670
LANDIGOU	233	230	216
LANDISACQ	464	435	381
MONTILLY SUR NOIREAU	427	419	378
ST CLAIR DE HALOUZE	498	489	478
ST GEORGES DES G.	1 922	1 880	1 817
ST PAUL	337	336	318
St Pierre du Regard (DSP SAUR jusqu'au 31/12/2022)	674	682	721
Sous-Total Flers Agglo régie (incluant St Pierre à partir du 1/01/2023)	15 599	15 710	15 814
DSP Véolia	6 934	6 959	6 979
TOTAL	23 167	23 351	23 514

Longueur réseau principal en Km	Régie	DSP Véolia
886,33	473,82	412,51

En outre le linéaire de réseau d'eau brute est de 49,63 km.

P 107.2 Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable au cours des 5 dernières années :

Flers Agglo régie	0,84%
DSP VEOLIA	0,00%

P 103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de :

Flers Agglo régie	90/120
DSP VEOLIA	85/120

3 - Les Abonnés

Communes	Nbre hab (INSEE 2023)	Abonnés		
		2021	2022	2023
AUBUSSON	416	184	188	181
BERJOU	444	213	218	218
CALIGNY	859	411	410	412
CERISY BELLE ETOILE	758	330	339	334
FLERS	14 821	7280	7322	7 347
LA BAZOQUE	278	111	111	112
LA CHAPELLE AU M	602	273	277	278
LA CHAPELLE BICHE	540	229	238	235
LA LANDE PATRY	1821	896	912	912
LA SELLE LA FORGE	1453	639	651	634
LANDIGOU	454	204	203	203
LANDISACQ	800	357	355	359
MONTILLY SUR N.	741	368	368	369
ST CLAIR DE H.	853	445	448	446
ST GEORGES DES G.	3 278	1718	1737	1 735
ST PAUL	687	305	304	297
St Pierre du Regard (DSP SAUR jusqu'au 31/12/2022)	1 388	673	682	685
<i>Sous-Total Flers Agglo régie (incluant St Pierre à partir du 1/01/2023)</i>	30 193	13 963	14 081	14 757
BANVOU	635	265	265	265
BELLOU EN HOULME	1072	543	546	557
DOMPIERRE	397	219	219	222
ECHALOU	361	180	179	178
LA COULONCHE	506	259	262	266
LA FERRIERE AUX ETANGS	1577	850	843	828
LA FERTE MACE	5435	2900	2920	2 916
LE CHATELLIER	412	188	190	188
LE GRAIS	202	26	26	26
LES MONTS D ANDAINE	1767	833	832	838
MESSEI	1885	962	953	958
ST ANDRE DE MESSEI	544	232	234	231
SAIRES LA VERRERIE	307	152	155	158
<i>Sous-Total DSP VEOLIA</i>	15 100	7609	7728	7 631
TOTAL	45 293	22 245	22 491	22 388

P 101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis :

Flers Agglo régie	30 104
DSP VEOLIA	15 014

Indicateurs liés à la gestion des abonnés :

P 151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

Flers Agglo régie	2 jours
DSP VEOLIA	1 jour

P 152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

Flers Agglo régie	100%
DSP VEOLIA	100%

P 155.1 : Taux de réclamation pour 1000 abonnés :

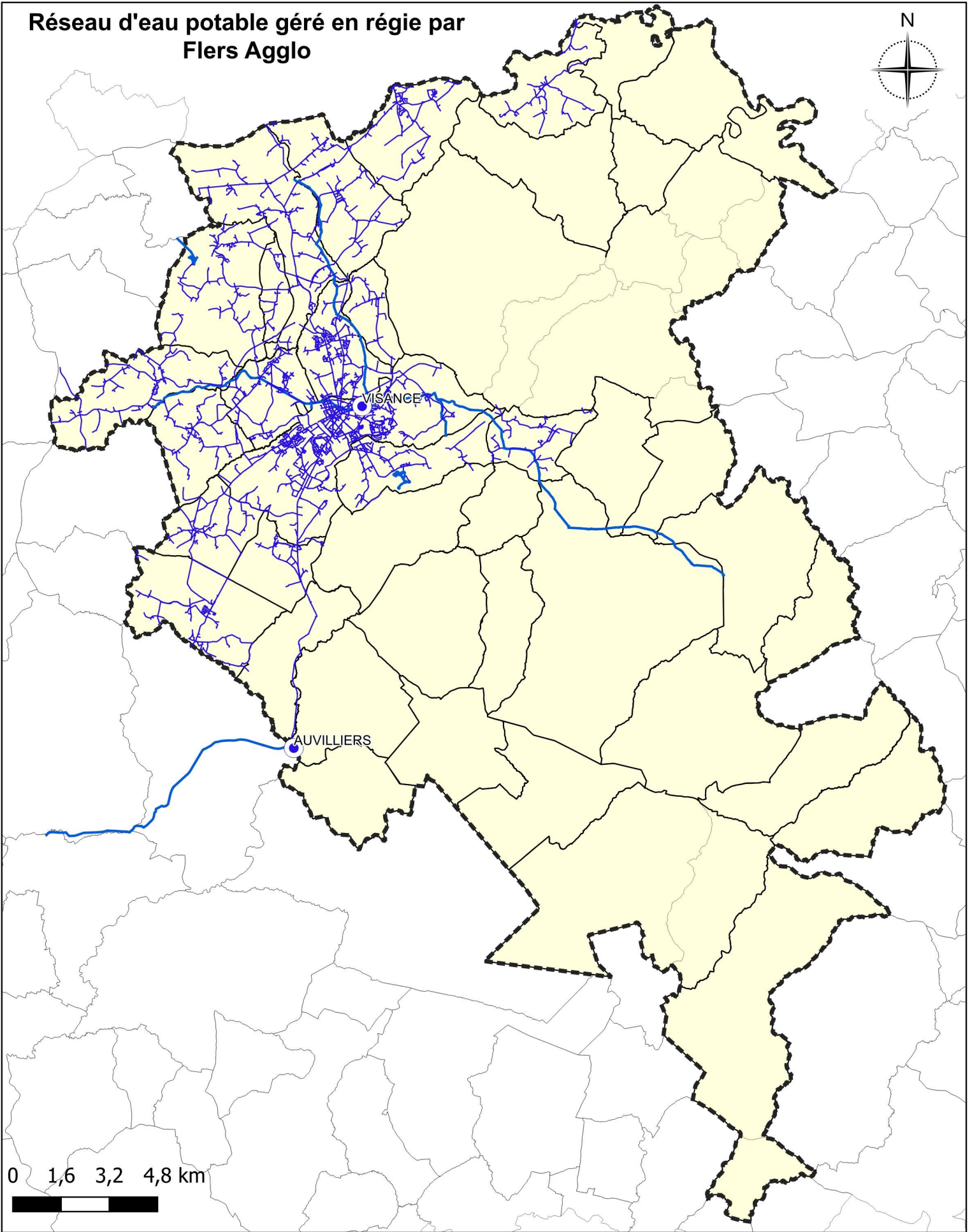
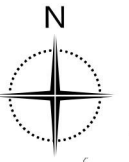
Flers Agglo régie *	10,57
DSP VEOLIA	0,92

* Pour la régie de Flers Agglo, il s'agit de l'ensemble des réclamations (verbales et écrites)

P 151.1 : Taux d'occurrence des interruptions non programmées de service (pour 1000 ab) :






Territoire	Nb d'interruptions	Nb d'abonnés	Taux d'occurrence
Flers Agglo régie	0	14 757	0,00
DSP VEOLIA	13	7 631	1,70

Réseau d'eau potable géré en régie par Flers Agglo



0 1,6 3,2 4,8 km

Légende

-  eau potable
-  eau brute
-  Commune
-  Commune déléguée
-  Flers Agglo

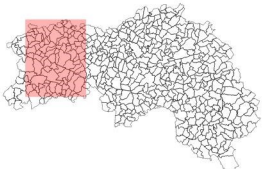
12-2-2024

sources:
-origine cadastre © Droits
de l'État réservés
-BD parcellaire IGN

Édition : Service SIG

flers Agglo

**Service
des Eaux**



C - LES VOLUMES

1 - Les volumes facturés aux abonnés

Vente directe aux abonnés (en m ³)	2022	2023
AUBUSSON	12 390	12 008
BERJOU	15 976	16 978
CALIGNY	54 859	55 738
CERISY BELLE E	35 057	46 297
FLERS	870 096	870 510
LA BAZOQUE	7 608	8 904
LA CHAPELLE AU MOINE	19 256	19 194
LA CHAPELLE BICHE	13 189	14 483
LA LANDE PATRY	58 621	60 041
LA SELLE LA FORGE	43 475	46 749
LANDIGOU	12 990	11 978
LANDISACQ	22 094	22 898
MONTILLY S/NOIREAU	24 793	27 413
ST CLAIR DE HALOUZE	24 881	28 528
ST GEORGES DES G.	117 478	123 499
ST PAUL	19 013	18 869
Saint Pierre du Regard (DSP SAUR jusqu'au 31/12/22)	47 934	44 916
Sous-Total FA historique * (incluant St Pierre du Regard à partir du 1/1/23)	1 351 776	1 429 003
BANVOU	24 476	34 010
BELLOU EN HOULME	43 432	54 666
DOMPIERRE	20 323	17 328
ECHALOU	12 646	16 060
LA COULONCHE	17 202	17 154
LA FERRIERE AUX ETANGS	62 311	59 460
LA FERTE MACE	234 112	247 584
LE CHATELLIER	20 016	22 006
LE GRAIS	1 372	1 700
LES MONTS D ANDAINE	59 138	61 578
MESSEI	100 801	91 112
ST ANDRE DE MESSEI	15 664	18 881
SAIRES LA VERRERIE	12 531	13 951
Sous-Total DSP VEOLIA	624 024	655 490
TOTAL	2 023 734	2 084 493

* En 2023, 9 578 m³ ont été dégrévés pour fuite aux abonnés.

2 - Les ventes et achats d'eau en gros

a – Communes historiques de Flers Agglo (avant le 1/01/2017)

Vente en gros :	2020	2021	2022	2023
Ex - SIAEP de Messei	245 087	240 041	255 300	258 293
CDC de Domfront Tinchebray Interco	7 301	8 994	6 756	3 247
St Pierre du Regard	7 173	7 265	7 778	
SIAEP du Houllme	25 074	24 561	23 317	21 974
TOTAL	284 635	280 861	293 151	283 514

Achat en gros :	2020	2021	2022	2023
Ex - SIAEP de Messei	47 075	45 395	47 746	45 269
CDC Tinchebray Bocage (pour Landisacq)	3 661	1 908	1 743	2 423
St Pierre du Regard (pour la Cornière)	2 077	2 729	1 911	
SIAEP du Houlme (pour Landigou)	54 479	59 433	64 319	63 429
TOTAL	107 292	109 465	115 719	111 121

En outre, 181 183 m³ ont été utilisés pour le service en 2023.

b - Communes de l'ex SIAEP de Messei (Banvou, Bellou en Houlme, Dompierre, Echalou, La Coulonche, La Ferrière aux Etangs, Le Chatellier, Le Grais, Messei, Les Monts d'Andaine, St André de Messei, Saires La Verrerie) et la Ferté Macé

Vente en gros :	2020	2021	2022	2023
Flers Agglo Régie	47 075	45 317	47 746	46 088
SIAEP de Domfront / St Bomer champsecret	112 194	128 247	125 103	98 870
TOTAL	159 269	173 564	172 849	144 958
Achat en gros :	2020	2021	2022	2023
Flers Agglo	245 087	227 838	237 560	244 571
SIAEP du Houlme	73 828	66 684	88 887	66 200
SMAEP de la Mayenne	38 058	39 678	90 197	81 398
SIAEP de Domfront / St Bomer champsecret	39 107	39 524	19 015	33 988
TOTAL	396 080	373 724	435 659	426 157

En outre, 9 213 m³ ont été utilisés pour le service en 2023.

d- Ensemble du territoire de Flers Agglo :

Total	2020	2021	2022	2023
Vente en gros	443 904	454 425	466 000	428 472
Achat en gros	503 372	483 189	551 378	537 278

En outre, 190 396 m³ ont été utilisés pour le service en 2023.

D – LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU :

1 – Le rendement du réseau :

DEFINITION	P104.3 - Il s'agit d'un ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à un autre service d'eau potable et d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable
REGLE DE CALCUL	$(V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros}) / (V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros}) \times 100$, avec : $V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros} = V \text{ mis en distribution} + V \text{ vendu en gros}$ $V \text{ consommé autorisé} = V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommateurs sans comptage} + V \text{ de service du réseau}$
FA HISTORIQUE	92.7 % (pm 87.2% en 2022)
EX – SIAEP MESSEI + LFM	88.8 % (pm 88.8 % en 2022)

Le rendement du réseau d'eau potable est essentiellement lié aux fuites d'eau sur le réseau et utilisations des Points d'Eau Incendie.

2 – L'indice linéaire des volumes non comptés :

DEFINITION	P105.3 - Il s'agit d'un ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.
REGLE DE CALCUL	$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ comptabilisé}) / \text{longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ ou } 366$, avec : $V \text{ mis en distribution} = V \text{ produit} + V \text{ acheté} - V \text{ vendu en gros}$.
FA HISTORIQUE	1.9 m³/jour/km (pm 2.6 en 2022)
EX – SIAEP MESSEI + LFM	0.75 m³/jour/km (pm 0.75 en 2022)

3 – L'indice linéaire de perte de réseau :

DEFINITION	P106.3 - Il s'agit d'un ratio entre le volume des pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.
REGLE DE CALCUL	$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ consommé autorisé}) / \text{longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ ou } 366$, avec : $V \text{ mis en distribution} = V \text{ produit} + V \text{ acheté} - V \text{ vendu en gros}$ $V \text{ consommé autorisé} = V \text{ comptabilisé et } V \text{ non comptabilisé} + V \text{ de service du réseau}$ Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (V détournée sur le réseau, V résultant des défauts de comptage) et d'autre part des pertes réelles (fuites sur les conduites de transfert, de distribution, fuites sur les branchements, fuites sur les réservoirs).
FA HISTORIQUE	0.9 m³/jour/km (pm 1.5 en 2022)
EX – SIAEP MESSEI + LFM	0.68 m³/jour/km (pm 0.68 en 2022)

Valeur de référence de l'Indice Linéaire de Perte primaire (ILP)

(calculée hors branchement)

Indice de perte	Rural	Intermédiaire	Urbain
m³/j/km	< 25 abonnés/km	< 50 abonnés / km	>= 50 abonnés/km
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

(issu de l'étude « Connaissance et maîtrise des pertes dans les réseaux d'eau potable » de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne)

L'équipe « Diagnostic »

Dans le cadre de la lutte contre les fuites et le gaspillage, Flers Agglo a renouvelé et étendu en juin 2005 son équipement de détection de fuites et créé une équipe « Diagnostic », composée de 3 personnes encadrées par une technicienne. En 2007, 1 agent supplémentaire a été recruté. Cette mission permanente se concrétise par les résultats du tableau suivant.

Le diagnostic permet d'améliorer le rendement des réseaux, d'une part en détectant les secteurs nécessitant une réhabilitation urgente, et d'autre part en localisant des fuites difficilement détectables sans un système perfectionné.

ANNEE	LINEAIRE DIAGNOSTIQUE		FUITE DECELEE
	Mètres	Pourcentage	Confirmée par la recherche en corrélation acoustique
2018	12 270	2.70	54
2019	17 500	3.71	60
2020	25 500	5.37	46
2021	18 860	4.20	36
2022	14 600	3.08	61
2023	5 400	1.14	40

E – LA GESTION DES ABONNES :

1 – La facturation

	2020	2021	2022	2023	Δ 2023/2022
Factures estimatives	24 291	24 281	23 452	25 380	+8.22%
Factures sur relevés & décompte	14 460				
Factures de radiation	1 427	1 509	1 530	1 449	-5.59%
Factures d'acomptes	33 138	34 559	36 222	39 034	+7.20%
<i>Travaux et prestations Eau & Ass</i>	125	85	158	305	+93.04%
<i>TOTAL</i>	58 981	60 434	61 362	66 168	+7.83%

2 - Les courriers

	2020	2021	2022	2023	Δ 2023/2022
Contrat d'abonnement	1 508	1 651	1 544	1 612	+ 4.40 %
Résiliations	835	925	879	843	-4.10 %
Courriers grosses consommations (fuites et autres...)	722	589	631	674	+6.81 %
Courriers compteurs défaillants	93	267	585	854	+ 45.98 %
Nb de procédures ouvertes	9 793	1 962	1 920	2 668	+38.96%
<i>TOTAL</i>	12 951	5 394	5 559	6 651	+19.64 %

L'augmentation substantielle du nombre total de courriers émis en 2020 par le pôle clientèle est due à l'envoi de 8 268 courriers d'auto-relève, au printemps, pour pallier l'impossibilité de relève par nos agents, en raison du confinement. Environ 3 000 abonnés ont, suite à cela contacté le pôle clientèle pour fournir leur relevé d'index de compteur, par mail, téléphone ou courrier.

II - LES INDICATEURS FINANCIERS

A) LE PRIX DE L'EAU (en € H.T.)

1 - Sur le territoire de la régie de Flers Agglo

RUBRIQUE	2021 délib 15/12/20	2022 délib 14/12/21	2023 délib 15/12/22	2024 délib 14/12/23
Frais d'ouverture	15,17	15,17	15,93	16,57
Abonnement annuel	61,65	61,65	64,74	67,33
Location de compteur Ø15	19,86	19,86	20,85	21,68
m3 consommés	1,62	1,62	1,70	1,77
Redevance pollution AESN	0,2200	0,2200	0,2200	0,2200
Redevance pollution AELB	0,3000	0,3000	0,3000	0,3000
Redevance préservation	0,0400	0,0400	0,0400	0,0400
Participation proport° SDE	0,0200	0,0200	0,0200	0,0200
T.V.A.	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%
<i>Prix moyen au m3 (pour 120 m3)*</i>	<i>2,72 €</i>	<i>2,72 €</i>	<i>2,84 €</i>	<i>2,95 €</i>

** calculé pour l'essentiel de la population, c'est-à-dire, celle dépendant de l'Agence Seine Normandie*

2 - Sur les nouvelles communes gérées en Délégation de Service Public ou en régie

RUBRIQUE	DSP VEOLIA	
	2023	2024
Abonnement annuel		
- Part délégataire	58,34	60,24
- Part syndicale	26,74	28,78
m3 consommés		
- Part délégataire	0,9918	1,0238
- Part syndicale	0,6200	0,7461
Redevance pollution AESN	0,2200	0,2200
Redevance pollution AELB	0,3000	0,3000
Redevance préservation	0,0650	0,1056
T.V.A.	5,50%	5,50%
<i>Prix moyen au m3 (pour 120 m3)*</i>	<i>2,83 €</i>	<i>3,08 €</i>

L'ex-SIAEP de Messei étant majoritairement sur Loire Bretagne, le prix moyen a été calculé avec les taux de cette agence.

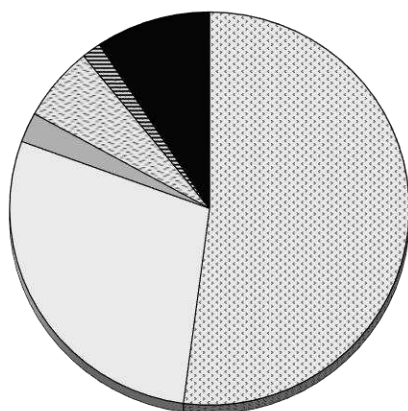
Pour davantage de détails, voir annexes : tableau des tarifs + modèles de factures.

B) LE COMPTE ANALYTIQUE D'EXPLOITATION - REGIE EAU

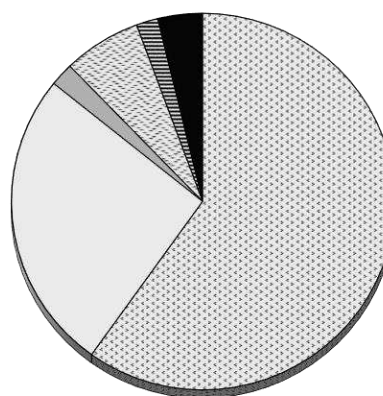
1 - Les recettes d'exploitation

LIBELLE	MONTANT		Variation
	2022	2023	
Vente d'Eau : abonnés + contrats (70111)	2 576 104 €	3 083 908 €	+ 19,71%
Autres taxes et redevances : abonnements (7012+701111)	1 406 970 €	1 336 152 €	- 5,03%
Travaux : branchements + déplacement conduite (704)	121 467 €	102 627 €	- 15,51%
Location de compteurs (7064)	303 904 €	339 998 €	+ 11,88%
PRODUITS DIVERS (703+7068+708+752+758)	77 218 €	94 254 €	+ 22,06%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77+76)	459 783 €	195 140 €	- 57,56%
TOTAL	4 945 446 €	5 152 079 €	+ 4,18%

2022



2023



☐ Vente d'Eau contrats

☐ Autres taxes et redevances(abonnements)

☐ Travaux

☐ Location de compteurs

☐ Produits divers

■ Produits exceptionnels

2 - Les dépenses d'exploitation (principaux chapitres)

	Chapitre	2022	2023	Variation
Charges à caractère général	011	1 072 480 €	1 363 266 €	+ 27,11%
Charges de personnel	012	963 478 €	1 079 688 €	+ 12,06%
Atténuation de charges	014	277 507 €	428 968 €	
Dotations aux amortissements	042	1 360 069 €	1 437 234 €	+ 5,67%
Autres charges gestion courante	65	212 440 €	209 269 €	- 1,49%
Charges financières	66	318 198 €	360 831 €	13,40%
Charges exceptionnelles	67	28 424 €	21 249 €	- 25,24%
TOTAL		4 232 596 €	4 900 505 €	+ 15,78%

3 - La dette communautaire 2022-2023 de l'ensemble du territoire de Flers Agglo

LIBELLE	MONTANT en EUROS		Evolution en %
	2022	2023	
Dette en capital à l'origine	16 585 723,55	17 518 723,55	5,63%
Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	10 692 915,13	9 814 439,42	-8,22%
Annuité à payer au cours d'exercice	1 200 871,11	2 093 096,09	74,30%
Dette en capital à la fin de l'exercice	9 814 439,42	9 002 409,52	-8,27%

P 153.2 - La durée d'extinction de la dette est de 14 ans et 5 mois (31/12/2023)

4 - Les investissements

EN 2023 :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 997 964 €, dont les travaux suivants :

Intitulé de l'opération	Coût H.T.(reports compris)
Travaux de renouvellement des réseaux	680 319 €
Achat de compteurs d'eau	92 860 €
Acquisition de matériel (stations + réseaux)	73 331 €
Matériel informatique et logiciels	8 937 €
Travaux sur bâtiments et stations	53 404 €
Travaux opération du Plancaïon	323 968 €
TOTAL	1 232 819 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 33 280 € versés par l'Etat.

EN 2024 :

Les dépenses **nouvelles** d'investissement sont estimées à 6 072 010 €, dont les travaux suivants :

Intitulé de l'opération	Coût H.T.(reports compris)
Travaux de renouvellement des réseaux	983 911 €
Etudes	171 700 €
Achat de compteurs d'eau	133 329 €
Acquisition de matériel (usines)	146 510 €
Acquisition de matériel (réseaux)	247 135 €
Matériel informatique et logiciels	126 005 €
Travaux sur stations	300 000 €
Travaux sur réseaux	91 775 €
Travaux sur bâtiments	63 863 €
Travaux de sécurisation de réservoirs	20 770 €
TOTAL	2 284 998 €

C - LES AUTRES DONNEES ECONOMIQUES

P 109.0 : Le taux global des abandons de créance et versements à un fonds de solidarité :

Territoire	Montant	Volume facturé	Taux par m3
Flers Agglo régie *	120 088,16	1 428 973	0,0840
DSP VEOLIA	261,00	800 448	0,0003
TOTAL	120 349,16	2 229 421	0,0540

* 118 588,16€ ANV + 1 500 € Parti° CD61

P 154.0 : Le taux d'impayés sur les factures de 2023 :

Territoire	Montant	Montant facturé	Taux
Flers Agglo régie (<i>information non disponible</i>)		3 736 595,28	*
DSP VEOLIA	64 695,00	2 349 118,00	2,75%
TOTAL	64 695,00	6 085 713,28	2,75%

* Cette donnée n'est pas transmise par les services du Trésor Public.

ANNEXES

ANNEXE N°1 : LES RUBRIQUES DE LA FACTURE

Ce document explique précisément l'objectif de chacune des rubriques composant une facture ainsi que leurs modalités de calcul.

ANNEXE N°2 : LES FACTURES TYPES A 120 m³

La notice explicative pour lire sa facture et comprendre les rubriques ainsi que les modèles de factures en vigueur sur le territoire de Flers Agglo en 2023 et 2024.

ANNEXE N°3 : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Depuis 2009, la loi a défini un certain nombre d'indicateurs de performance communs à tous les services d'eau et d'assainissement, bien qu'ils se trouvent chacun dans le rapport, une synthèse en est faite sous la forme d'un tableau récapitulatif.

ANNEXE N°4 : LES BILANS QUALITE EAU 2023 de l'Agence Régionale de Santé

Ces bilans correspondent à chaque unité de distribution définie sur le territoire de Flers Agglo.

ANNEXE N°5 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU :

- Loire Bretagne

ANNEXE N°6 : BILAN DES DEMANDES ET RECLAMATIONS

Demandes et réclamations en matière d'eau potable enregistrées par la régie de Flers Agglo

ANNEXE N°1 :

LES RUBRIQUES DE LA FACTURE

La régie de La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de FLERS AGGLO établit 2 factures par an :

- une réelle établie suite à la relève du compteur, basée sur la consommation indiquée par celui-ci,
- une estimative correspondant à la consommation journalière moyenne des 2 dernières années, ramenée au nombre de jours écoulés depuis le relevé de l'index.

Toutes les consommations, abonnements et locations de compteur sont facturés à terme échu.

Les locations et abonnements sont facturés au prorata temporis, indépendamment du volume consommé.

1 **La distribution de l'eau**

Correspond aux opérations de prélèvement, traitement et acheminement de l'eau jusque chez l'abonné.

07-01 La location du compteur : couvre son entretien et son renouvellement, elle varie suivant le diamètre de ce dernier.

05- 01 L'abonnement eau : couvre les coûts fixes de mise à disposition du service (relève du compteur, entretien des installations, facturation, astreinte 7j/7 et 24h/24,...)

01-01 La consommation : correspond au nombre de m³ consommés (réel ou estimé) par l'utilisateur.

01-02 La redevance de prélèvement, reversée à l'Agence de l'Eau en fonction des m³ prélevés dans le milieu naturel, est incluse dans le prix du m³ d'eau.

2 **Organismes publics**

Les Agences de l'Eau utilisent les sommes reversées par FLERS AGGLO pour préserver la ressource et lutter contre la pollution (subventions pour la construction des équipements et des réseaux, les travaux de protection des captages, des cours d'eau ou du milieu naturel). Elles communiquent chaque année à la collectivité, les tarifs applicables pour l'année civile à venir.

Certaines communes dépendent de l'Agence Seine Normandie, d'autres, de l'Agence Loire Bretagne.

03-04 La redevance pour modernisation des réseaux de collecte : finance les projets d'assainissement des collectivités. Toute personne raccordée au réseau d'assainissement collectif y est assujettie, en fonction du nombre de m³ qu'elle consomme.

3 **La Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA)**

Les rubriques liées à l'eau potable sont soumises à une TVA à à 5.5%.

Sur le territoire exploité en Délégation de Service Public :

Les délégataires établissent 2 factures par an :

- une réelle établie suite à la relève du compteur, basée sur la consommation indiquée par celui-ci,
- une estimative correspondant à la consommation journalière moyenne de la dernière année, ramenée au nombre de jours écoulés depuis le relevé de l'index.

Toutes les consommations sont facturées à terme échu et abonnements au semestre, par anticipation.

Les abonnements sont facturés au prorata temporis, indépendamment du volume consommé.

L'abonnement et la consommation comportent une part délégataire qui revient à la société qui a la Délégation de Service Public et une part collectivité qui revient à Flers Agglo.

Sur les communes sur lesquelles une Délégation de Service Public est en cours pour la gestion de l'eau potable, Flers Agglo a confié au délégataire de l'eau le soin de facturer l'assainissement collectif, qui apparait en conséquence sur la même facture que l'eau.

ANNEXE N°2 : **LES FACTURES TYPES A 120 m³**

Modèles de facture annuelle

Basées sur une consommation moyenne de 120 m³ (consommation moyenne d'un foyer de 4 personnes) sur la base du tarif applicable :

- du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,
- du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,

Sommaire des factures types

Sur le territoire géré en régie par La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de FLERS AGGLO :

Comme toutes les communes ne dépendent pas de la même Agence de l'Eau, elles ne sont donc pas soumises aux mêmes redevances « pollution » et « modernisation des réseaux » :

- St Clair de Halouze et La Chapelle au Moine dépendent de l'Agence Loire Bretagne (AELB).
- Les autres communes dépendent de l'Agence Seine Normandie (AESN),

- Factures 2023 :

- | | |
|--------------------------------|--|
| ○ Flers (AESN) : | - Eau potable + assainissement collectif |
| | - Eau potable + assainissement non collectif |
| ○ St Clair de Halouze (AELB) : | - Eau potable + assainissement collectif |
| | - Eau potable + assainissement non collectif |
| ○ Berjou (AESN) : | - Eau potable + assainissement collectif |
| | - Eau potable + assainissement non collectif |
| | - |

- Factures 2024 :

- | | |
|--------------------------------|--|
| ○ Flers (AESN) : | - Eau potable + assainissement collectif |
| | - Eau potable + assainissement non collectif |
| ○ St Clair de Halouze (AELB) : | - Eau potable + assainissement collectif |
| | - Eau potable + assainissement non collectif |
| ○ Berjou (AESN) : | - Eau potable + assainissement collectif |
| | - Eau potable + assainissement non collectif |

1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

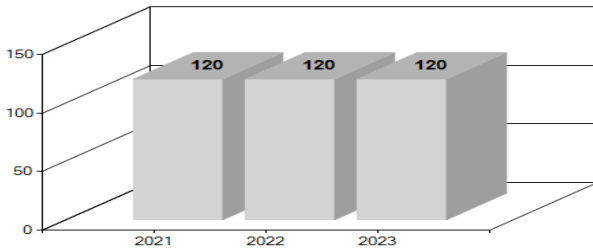
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eauptable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

07272 / 18486 / 07272

Adresse point de comptage

SPECIMEN

61100 FLERS

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54227 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

134,50

CONSOMMATIONS

545,68

TOTAL FACTURE TTC

680,18 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2023 4000 54227 du
Créancier :

Montant : **680,18 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000231

**NNE*000101 17

POC 4903706

68018

Réf. à rappeler : 07272 / 18486 / 07272

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
169.99	15 mm	31/12/2023	3520	31/12/2022	3400	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									313,11
01-01 Consommation Eau 2023				120 M3	1,70	204,00	5,50	11,22	215,22
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,1774	64,74	5,50	3,56	68,30
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées									314,80
02-01 Consommation Assainissement 2023				120 M3	2,05	246,00	10,00	24,60	270,60
06-01 Abonnement Assainissement 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,1101	40,18	10,00	4,02	44,20
Organismes Publics									52,27
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN				120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
TOTAL A PAYER						631,57		48,61	680,18

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

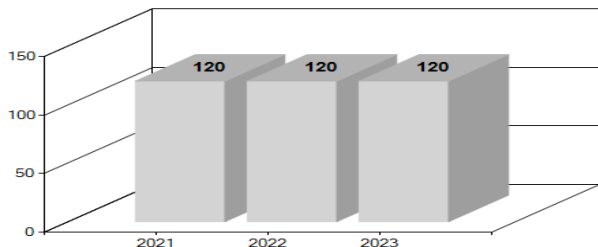
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eauptable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

15919 / 18486 / 15919

Adresse point de comptage

SPECIMEN

61100 FLERS

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54226 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

104,61

CONSOMMATIONS

250,66

TOTAL FACTURE TTC

355,27 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2023 4000 54226 du

Créancier :

Montant : **355,27 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000231

**NNE*000101 17

POC 4992706

35527

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³						
169.99000001	15 mm	31/12/2023	1560	31/12/2022	1440	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												313,11
01-01 Consommation Eau 2023							120 M3	1,70	204,00	5,50	11,22	215,22
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023							365 J	0,1774	64,74	5,50	3,56	68,30
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023							365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Organismes Publics												27,85
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN							120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
Assainissement Non Collectif												14,31
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 01/01/2023 au 14/09/2023							257 J	18,4800	13,01	10,00	1,30	14,31
TOTAL A PAYER									336,20		19,07	355,27

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

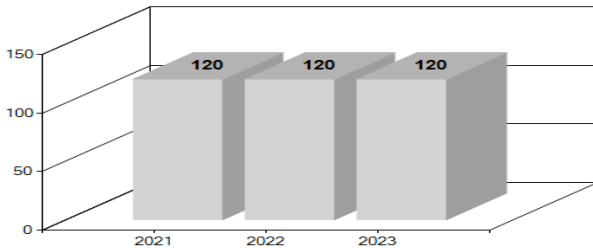
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eauptable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

07422 / 18487 / 07422

Adresse point de comptage

SPECIMEN

MODELE

61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54231 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

134,50

CONSOMMATIONS

552,51

TOTAL FACTURE TTC

687,01 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2023 4000 54231 du

Créancier :

Montant : 687,01 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000231

**NNE*000101 17

POC 4915706

68701

Réf. à rappeler : 07422 / 18487 / 07422

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
209.99	15 mm	31/12/2023	3180	31/12/2022	3060	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									313,11
01-01 Consommation Eau 2023				120 M3	1,70	204,00	5,50	11,22	215,22
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,1774	64,74	5,50	3,56	68,30
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées									314,80
02-01 Consommation Assainissement 2023				120 M3	2,05	246,00	10,00	24,60	270,60
06-01 Abonnement Assainissement 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,1101	40,18	10,00	4,02	44,20
Organismes Publics									59,10
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB				120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
04-03 Redev Modernisation Réseaux Collecte AELB				120 M3	0,1600	19,20	10,00	1,92	21,12
TOTAL A PAYER						638,17		48,84	687,01

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

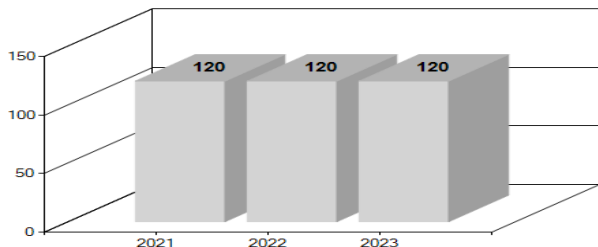
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eauptable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :
15917 / 18487 / 15917

Adresse point de comptage

SPECIMEN

MODELE

61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54230 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU 120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 110,63
CONSOMMATIONS 260,79

TOTAL FACTURE TTC 371,42 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2023 4000 54230 du

Créancier :

Montant : 371,42 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000231

**NNE*000101 17

POC 4987706

37142

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
376990	15 mm	31/12/2023	1560	31/12/2022	1440	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									313,11
01-01 Consommation Eau 2023				120 M3	1,70	204,00	5,50	11,22	215,22
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,1774	64,74	5,50	3,56	68,30
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Organismes Publics									37,98
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB				120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
Assainissement Non Collectif									20,33
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	18,4800	18,48	10,00	1,85	20,33
TOTAL A PAYER						351,27		20,15	371,42

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

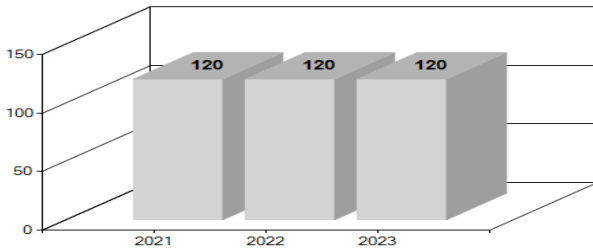
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eauptable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

1734601 / 52720 / 1734601

Adresse point de comptage

SPECIMEN

LE BOURG

61430 BERJOU

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54229 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

133,41

CONSOMMATIONS

524,85

TOTAL FACTURE TTC

658,26 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2023 4000 54229 du

Créancier :

Montant : **658,26 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000231

**NNE*000101 17

POC 4915706

65826

Réf. à rappeler : 1734601 / 52720 / 1734601

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
044.99	15 mm	31/12/2023	720	31/12/2022	600	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									284,04
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2023				100 M3	1,53	153,00	5,50	8,42	161,42
01-01 Consommation EAU 2023				20 M3	1,50	30,00	5,50	1,65	31,65
05-01 Abonnement EAU 2023 (en jours)				365 J	0,1594	58,18	5,50	3,20	61,38
Collecte et traitement des eaux usées									321,95
02-01 Consommation Assainissement 2023				120 M3	2,06	247,20	10,00	24,72	271,92
06-01 Abonnement Assainissement 2023 (en jours)				365 J	0,1246	45,48	10,00	4,55	50,03
Organismes Publics									52,27
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN				120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
TOTAL A PAYER						610,51		47,75	658,26

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

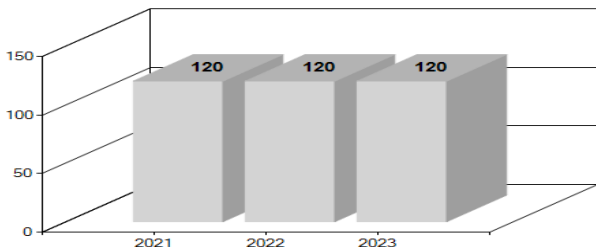
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eauptable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

1734701 / 52720 / 1734701

Adresse point de comptage

SPECIMEN

LE BOURG

61430 BERJOU

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54228 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

115,25

CONSOMMATIONS

228,51

TOTAL FACTURE TTC

343,76 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2023 4000 54228 du

Créancier :

Montant : **343,76 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000231

**NNE*000101 17

POC 4991706

34376

Réf. à rappeler : 1734701 / 52720 / 1734701

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
044.98	15 mm	31/12/2023	720	31/12/2022	600	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									284,04
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2023				100 M3	1,53	153,00	5,50	8,42	161,42
01-01 Consommation EAU 2023				20 M3	1,50	30,00	5,50	1,65	31,65
05-01 Abonnement EAU 2023 (en jours)				365 J	0,1594	58,18	5,50	3,20	61,38
Organismes Publics									27,85
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
Assainissement Non Collectif									31,87
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 04/02/2022 au 31/12/2022				331 J	17,6000	15,96	10,00	1,60	17,56
période du 01/01/2023 au 14/09/2023				257 J	18,4800	13,01	10,00	1,30	14,31
TOTAL A PAYER						324,60		19,16	343,76

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

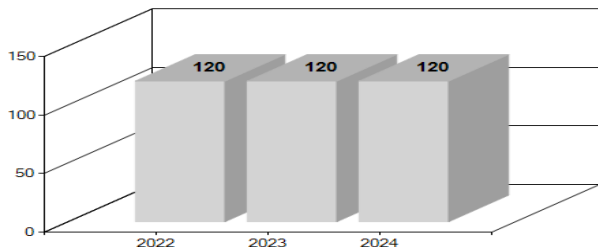
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eauptable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

07272 / 18486 / 07272

Adresse point de comptage

SPECIMEN

61100 FLERS

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2024 4000 54239 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

141,63

CONSOMMATIONS

576,00

TOTAL FACTURE TTC

717,63 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2024 4000 54239 du

Créancier :

Montant : 717,63 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000240

**NNE*000101 17

POC 4906706

71763

Réf. à rappeler : 07272 / 18486 / 07272

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
169.99	15 mm	31/12/2024	3640	31/12/2023	3520	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									325,91
01-01 Consommation Eau 2024				120 M3	1,77	212,40	5,50	11,68	224,08
05-01 Abonnement Eau 2024 (en jours)				366 J	0,18	67,33	5,50	3,70	71,03
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2024 (en jours)				366 J	0,06	21,68	5,50	1,19	22,87
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,72	5,50	0,15	2,87
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,04	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées									339,45
02-01 Consommation Assainissement 2024				120 M3	2,21	265,20	10,00	26,52	291,72
06-01 Abonnement Assainissement 2024 (en jours) période du 01/01/2024 au 31/12/2024				366 J	0,1186	43,39	10,00	4,34	47,73
Organismes Publics									52,27
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN				120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
TOTAL A PAYER						666,12		51,51	717,63

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

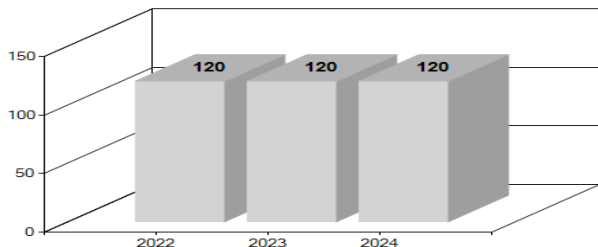
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eauptable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

15919 / 18486 / 15919

Adresse point de comptage

SPECIMEN

61100 FLERS

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2024 4000 54240 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

102,68

CONSOMMATIONS

259,86

TOTAL FACTURE TTC

362,54 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2024 4000 54240 du

Créancier :

Montant : **362,54 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000240

**NNE*000101 17

POC 4990706

36254

Réf. à rappeler : 15919 / 18486 / 15919

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
169.99000001	15 mm	31/12/2024	1680	31/12/2023	1560	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									325,91
01-01 Consommation Eau 2024				120 M3	1,77	212,40	5,50	11,68	224,08
05-01 Abonnement Eau 2024 (en jours)				366 J	0,18	67,33	5,50	3,70	71,03
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2024 (en jours)				366 J	0,06	21,68	5,50	1,19	22,87
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,72	5,50	0,15	2,87
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,04	4,80	5,50	0,26	5,06
Organismes Publics									27,85
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
Assainissement Non Collectif									8,78
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC									
période du 15/09/2023 au 31/12/2023				108 J	18,4800	5,47	10,00	0,55	6,02
période du 01/01/2024 au 15/02/2024				46 J	19,9600	2,51	10,00	0,25	2,76
TOTAL A PAYER						343,31		19,23	362,54

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

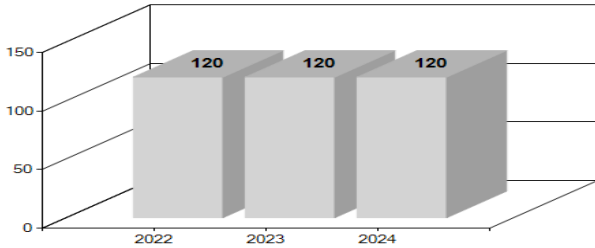
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaputable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

07422 / 18487 / 07422

Adresse point de comptage

SPECIMEN

MODELE

61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2024 4000 54236 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

141,63

CONSOMMATIONS

582,83

TOTAL FACTURE TTC

724,46 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2024 4000 54236 du

Créancier :

Montant : 724,46 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000240

**NNE*000101 17

POC 4900706

72446

Réf. à rappeler : 07422 / 18487 / 07422

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
209.99	15 mm	31/12/2024	3300	31/12/2023	3180	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									325,91
01-01 Consommation Eau 2024				120 M3	1,77	212,40	5,50	11,68	224,08
05-01 Abonnement Eau 2024 (en jours)				366 J	0,18	67,33	5,50	3,70	71,03
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2024 (en jours)				366 J	0,06	21,68	5,50	1,19	22,87
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,72	5,50	0,15	2,87
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,04	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées									339,45
02-01 Consommation Assainissement 2024				120 M3	2,21	265,20	10,00	26,52	291,72
06-01 Abonnement Assainissement 2024 (en jours) période du 01/01/2024 au 31/12/2024				366 J	0,1186	43,39	10,00	4,34	47,73
Organismes Publics									59,10
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB				120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
04-03 Redev Modernisation Réseaux Collecte AELB				120 M3	0,1600	19,20	10,00	1,92	21,12
TOTAL A PAYER						672,72		51,74	724,46

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

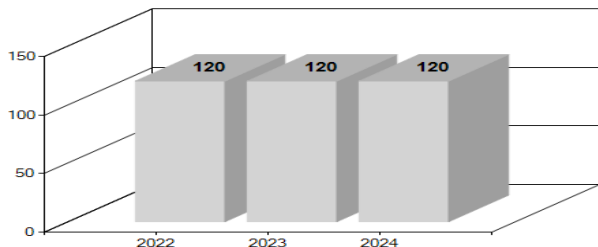
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eauptable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

15917 / 18487 / 15917

Adresse point de comptage

SPECIMEN

MODELE

61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2024 4000 54235 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

115,86

CONSOMMATIONS

269,99

TOTAL FACTURE TTC

385,85 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2024 4000 54235 du

Créancier :

Montant : **385,85 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000240

**NNE*000101 17

POC 4914706

38585

Réf. à rappeler : 15917 / 18487 / 15917

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
376990	15 mm	31/12/2024	1680	31/12/2023	1560	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									325,91
01-01 Consommation Eau 2024				120 M3	1,77	212,40	5,50	11,68	224,08
05-01 Abonnement Eau 2024 (en jours)				366 J	0,18	67,33	5,50	3,70	71,03
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2024 (en jours)				366 J	0,06	21,68	5,50	1,19	22,87
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,72	5,50	0,15	2,87
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,04	4,80	5,50	0,26	5,06
Organismes Publics									37,98
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB				120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
Assainissement Non Collectif									21,96
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 01/01/2024 au 15/02/2024				366 J	19,9600	19,96	10,00	2,00	21,96
TOTAL A PAYER						364,89		20,96	385,85

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

ANNEXE N°3 :**RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE
EAU POTABLE**

Intitulé	Flers Agglo exploité en régie	DSP VEOLIA
D102.0 – Prix TTC du service au m3, pour 120 m3 au 1 ^{er} janvier 2024 :	2.95 €	3.08 €
D101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis	29 800 hab	15 014 hab
P101.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribués réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribués réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	95.8%	100 %
P108.3 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77.4 %	73 %
P104.3 – Rendement du réseau de distribution	92.70 %	90.3 %
P105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés	1.9 m ³ /km/jour	0.67 m ³ /km/jour
P106.3 – Indice linéaire de pertes en réseau	0.9 m ³ /km/jour	0.59 m ³ /km/jour
P107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.84 %	0.00 %
P103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90 unités	85 unités
P109.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0.0840 €/m ³	0.0003 €/m ³
P151.0 – Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	2	1
P151.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0/1000 ab	1,70/1000 ab
P152.1 – Taux de respect du délai maximal d'ouverture de branchement pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2 – Durée d'extinction de la dette	14 ans et 5 mois	-
P154.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de N-1	- %	2.75%
P155.1 – Taux de réclamation	10.57/1000 ab	0.92/1000 ab



ZONE DE DISTRIBUTION : BERJOU

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A** : Eau de bonne qualité
- B** : Eau de qualité convenable
- C** : Eau de qualité insuffisante
- D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : COURS (LES). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BERJOU), soit 413 personnes. Le responsable des installations est : « FLERS AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « FLERS AGGLO » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **7,43 mg/L**
Valeur maxi : **9,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **319**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,251 mg/L**
Valeur maxi : **0,251 mg/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Très bonne qualité

Élément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **2,5 microgramme/L**
Valeur maxi : **2,5 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **14,4 °f**
Valeur maxi : **18,2 °f**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/04/2024

UDI 061000240

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CALIGNY

Conclusion sanitaire

2023

La présence de (produits de dégradation du chlorothalonil) pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. La restriction pour l'usage de la boisson au regard des dépassements de la valeur réglementaire en chlorure de vinyle monomère (CVM) sur le secteur "Bosny" commune de La Bazoque a été levée le 28/12/2023 suite au changement des canalisations desservant ce secteur.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 6 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 8 communes (AUBUSSON, BAZOQUE (LA), CALIGNY, CERISY-BELLE-ETOILE, FLERS, MONTILLY-SUR-NOIREAU, SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS, SAINT-PIERRE-DU-RÉGARD), soit 7597 personnes. Le responsable des installations est : « FLERS AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « FLERS AGGLO » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **47**
Valeur moyenne : **19,6 mg/L**
Valeur maxi : **29 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **50 %**
Nombre de substances recherchées : **323**
Valeur maxi : **0,177 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,0217 mg/L**
Valeur maxi : **0,065 mg/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Élément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **14 microgramme/L**
Valeur maxi : **28,7 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **47**
Valeur moyenne : **12,4 °f**
Valeur maxi : **17,4 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/04/2024

UDI 061000457

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : FLERS AGGLO VARENNE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

La présence de (produits de dégradation du chlorothalonil) pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous à l'exception du secteur "La Toutainerie" commune de Landisacq, qui fait l'objet d'une restriction pour l'usage de la boisson au regard des dépassements de la valeur réglementaire en chlorure de vinyle monomère (CVM).

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : MANGEANTIERE, MOULIN D'AUVILLIERS. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 10 communes (CALIGNY, CHAPELLE-AU-MOINE (LA), CHAPELLE-BICHE (LA), FLERS, LANDE-PATRY (LA), LANDISACQ, SAINT-CLAIR-DE-HALOUZE, SAINT-PAUL, SELLE-LA-FORGE (LA), TINCHEBRAY-BOCAGE), soit 14730 personnes. Le responsable des installations est : « FLERS AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « FLERS AGGLO » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **33**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **31**
Valeur moyenne : **21,8 mg/L**
Valeur maxi : **29 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **50 %**
Nombre de substances recherchées : **323**
Valeur maxi : **0,177 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,0217 mg/L**
Valeur maxi : **0,065 mg/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Élément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **14 microgramme/L**
Valeur maxi : **28,7 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **31**
Valeur moyenne : **12,3 °f**
Valeur maxi : **17,4 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/04/2024

UDI 061000275

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : FLERS AGGLO VISANCE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

La présence de (produits de dégradation du chlorothalonil) pesticides dans la ressource a entraîné un dépassement ponctuel de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BARRAGE VISANCE, FORGE F1, FORGE F2, RU DU VAL DE BREUIL F1, RU DU VAL DE BREUIL F2. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (FLERS, SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS), soit 4996 personnes. Le responsable des installations est : « FLERS AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « FLERS AGGLO » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **17**
Valeur moyenne : **10,8 mg/L**
Valeur maxi : **30 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **75 %**
Nombre de substances recherchées : **323**
Valeur maxi : **0,104 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,067 mg/L**
Valeur maxi : **0,073 mg/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Élément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **26,5 microgramme/L**
Valeur maxi : **40,1 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **17**
Valeur moyenne : **12,4 °f**
Valeur maxi : **14,8 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/04/2024

UDI 061000276

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LANDIGOU

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

La présence de pesticides (Diméthénamide et de produits de dégradation du chlorothalonil et de la chloridazone) dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : GRANDE ILE, LAUDIERE. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (LANDIGOU, SELLE-LA-FORGE (LA)), soit 459 personnes. Le responsable des installations est : « FLERS AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « FLERS AGGLO » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2021, 2022, 2023

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 55

Valeur moyenne : 18,2 mg/L

Valeur maxi : 33 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 13

Conformité : 69 %

Nombre de substances recherchées : 323

Valeur maxi : 1,3 microgramme/L

(chlorothalonil r471811)

Substance(s) non conforme(s) : 4 substance(s) non-conformes

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 0,0487 mg/L

Valeur maxi : 0,092 mg/L

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Élément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 4

Valeur moyenne : 36,8 microgramme/L

Valeur maxi : 80,6 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 55

Valeur moyenne : 16,5 °f

Valeur maxi : 27,4 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/04/2024

UDI 061001388

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LANDISACQ 2

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A** : Eau de bonne qualité
- B** : Eau de qualité convenable
- C** : Eau de qualité insuffisante
- D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : GUE CHAPELLE BICHE, NOE VERTE, NOE VERTE F1, NOE VERTE F2, PONT HERBOUT. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (LANDISACQ, TINCHEBRAY-BOCAGE), soit 37 personnes. Le responsable des installations est : « FLERS AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « FLERS AGGLO » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2020, 2021, 2022, 2023**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **29,5 mg/L**
Valeur maxi : **34 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **319**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

TRIHALOMÉTHANES

A Très bonne qualité

Élément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **3,15 microgramme/L**
Valeur maxi : **3,15 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **10,2 °f**
Valeur maxi : **12 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/04/2024

UDI 061000482

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT PIERRE DU REGARD

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

La présence de (produits de dégradation du chlorothalonil) pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 6 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (MONTILLY-SUR-NOIREAU, SAINT-PIERRE-DU-REGARD), soit 1312 personnes. Le responsable des installations est : « FLERS AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « FLERS AGGLO » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **42 mg/L**
Valeur maxi : **44 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **83 %**
Nombre de substances recherchées : **323**
Valeur maxi : **0,485 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,143 mg/L**
Valeur maxi : **0,143 mg/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Très bonne qualité

Élément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **5,89 microgramme/L**
Valeur maxi : **5,89 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **13,8 °f**
Valeur maxi : **16,2 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/04/2024

UDI 061000430

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Édition 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³ en 2021.

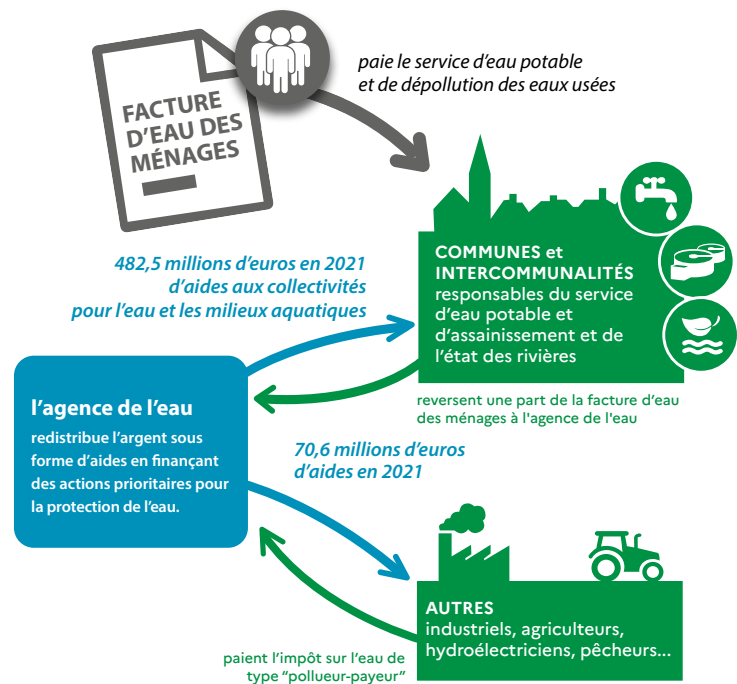
Les composantes du prix de l'eau:

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Source : www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie
Étude sur le prix de l'eau - 2021



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'Etat (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

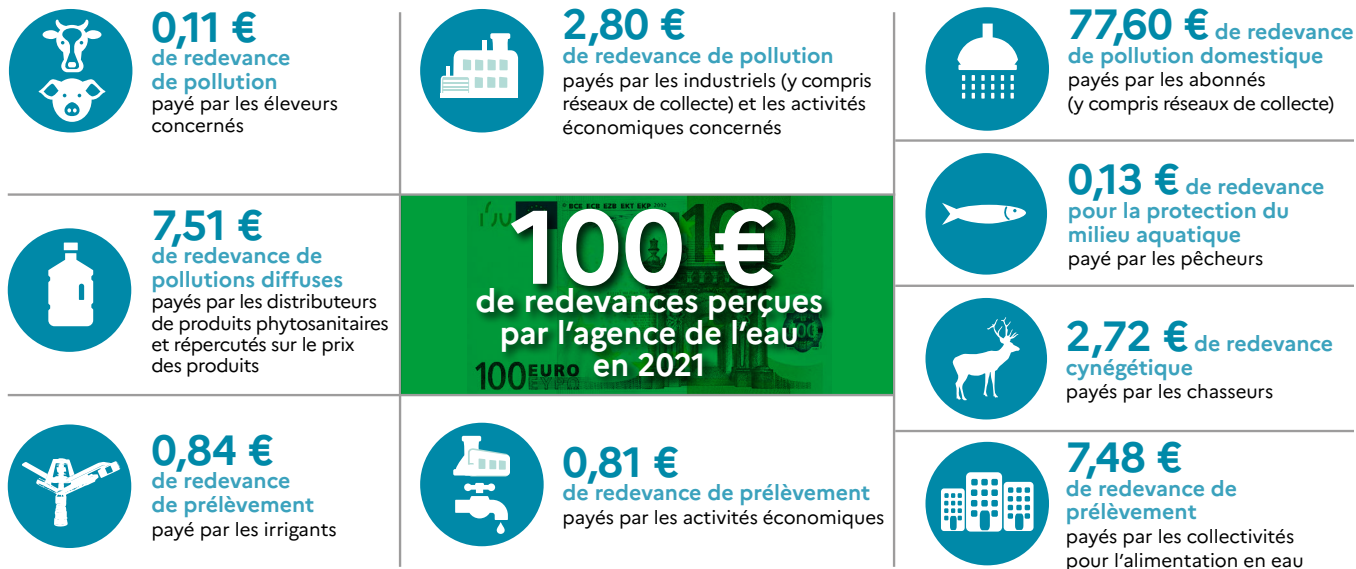
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*



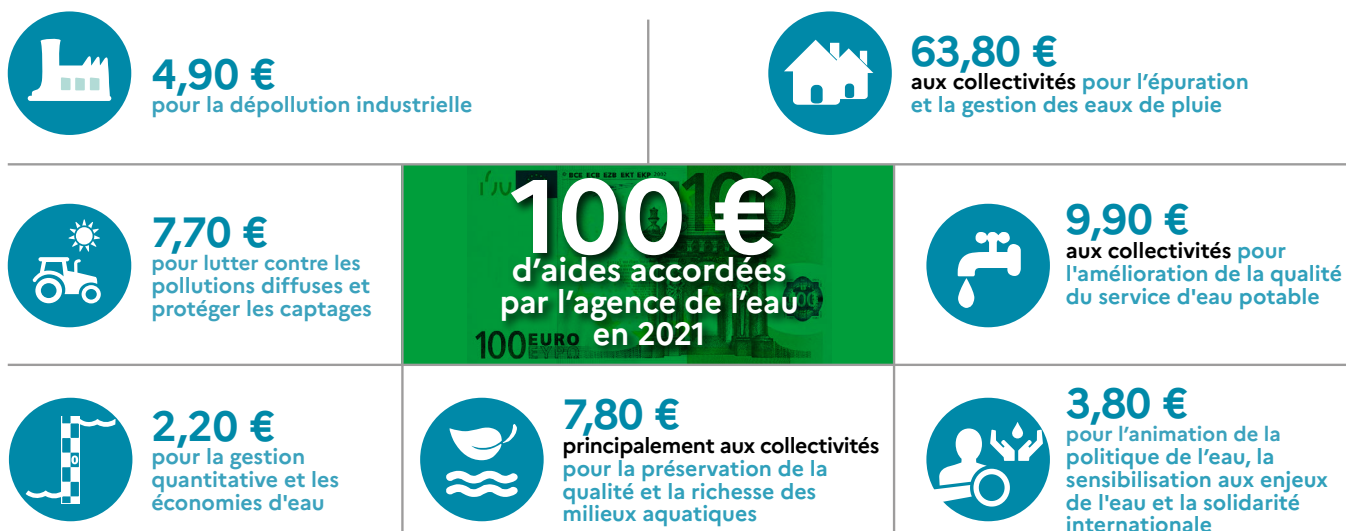
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

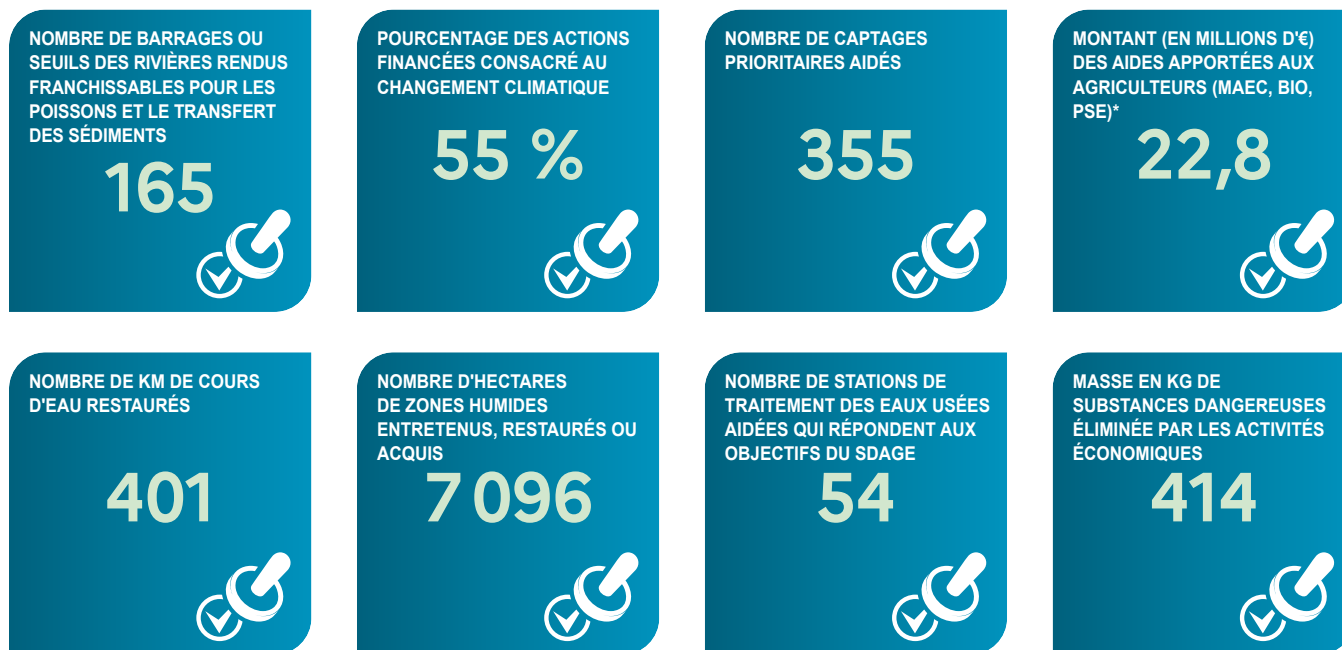
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)*



PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées: parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité: moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m² à aménager.

LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment:

- végétaliser la ville;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

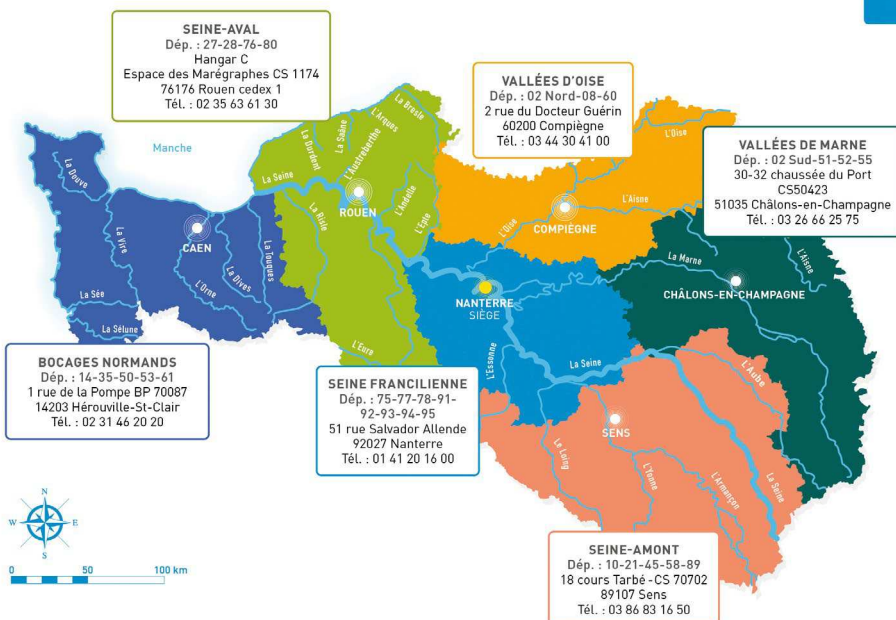
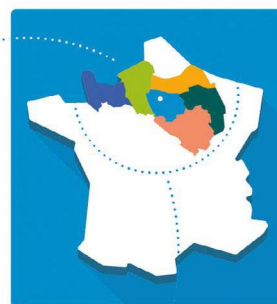
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
eau
seine
NORMANDIE

DÉCOUVREZ les podcasts

<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>

EN IMMERSION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr

ANNEE 2023	AEP												EU										Total	Demandés	Réclamations				
	Demande devis	Carence	Branchement en plomb	Eau chlorée	Eau sale	Fuite	Pression	Problème compteur	Repérage conduite	Utilisation poteau incendie	Facturation Eau & Ass	Autres	Total	Demande devis	Conformité branchement	Egouts bouchés	Poste de relèvement	Projet extension réseaux	Renseignements réseaux	Tampon regard visite	Tranchée affaissée	Vidange fosse				Eaux pluviales	SPANC	Autres	Total
Athis Val de Rouvre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	1	1	0	0	2	0	0	0	0	3	1	8	10	5	5
Aubusson	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Banvou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0
Bellou en Houlme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Berjou	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1	3
Briouze	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2	0	0	2	1	0	0	0	0	5	10	11	8	3
Cahan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	
Caligny	0	0	0	0	0	1	0	3	0	0	1	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	6	1	5
Cerisy Belle Etoile	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	1	4	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	5	7	11	7	4
Dompierre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Durcet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2	2	0	2
Echalou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Flers	4	0	2	0	37	19	5	9	2	0	6	27	111	0	0	6	0	0	5	3	0	0	0	0	28	42	153	68	85
La Bazoque	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	
La Chapelle au Moine	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2	0	0	1	0	0	3	0	0	0	0	0	0	4	6	4	2
La Chapelle Biche	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	3	1	2
La Coulonche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Ferrière aux Etangs	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	1	0	1	1	0	0	0	1	2	6	8	6	2	
La Ferté Macé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	1	0	0	2	2	0	0	0	0	2	7	9	6	3
La Lande Patry	0	0	0	0	5	3	2	0	0	1	1	8	20	0	0	1	0	0	4	0	0	0	0	0	0	5	25	13	12
La Lande Saint Siméon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	
La Selle la Forge	1	0	0	0	2	4	0	1	0	0	0	2	10	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	3	13	5	8
Landigou	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	3	1	2	
Landisacq	0	0	0	1	2	1	0	0	0	0	4	4	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	13	5	8	
Le Chatellier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Le Grais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Le Menil de Briouze	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Les Monts d'Andaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	3	3	0
Lonlay le Tesson	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Menil Hubert sur Orne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	4	4	4	0	
Messei	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	3	0	0	0	0	3	8	8	4	4
Montilly	0	0	0	2	0	1	1	0	0	0	2	5	11	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	2	13	7	6	
Pointel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint André de Messei	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	2	1	1	
Saint Clair de Halouze	0	0	0	0	1	3	1	0	0	0	0	3	8	0	1	3	1	0	0	0	0	0	1	1	7	15	5	10	
Saint-Georges des Groseillers	0	0	1	0	10	4	5	0	0	0	10	30	1	0	2	0	0	3	1	0	0	0	0	3	10	40	18	22	
Saint Paul	0	0	0	0	2	0	3	0	0	0	1	0	6	0	0	0	0	4	1	0	0	4	7	10	26	32	19	13	
Saint Philbert sur Orne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint Pierre du Regard	1	0	0	0	6	3	3	2	1	0	0	8	24	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	3	27	13	14	
Sainte Honorine la Chardonne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sainte Opportune	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	
Saires la Verrerie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commune hors CAPF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0	2	0	0	0	0	5	0	3	10	13	13	0	
Total	7	0	3	3	66	45	24	17	4	1	16	80	266	2	3	19	1	8	27	13	0	9	0	16	79	177	443	223	220

DEMANDES ET RECLAMATIONS : BILAN 2023

Type de demande ou réclamation		Nombre de demandes ou réclamations	Proportion par rapport à la catégorie	Proportion par rapport au total
Catégorie	Objet			
AEP	Demande devis	7	2,6%	1,6%
	Carence	0	0,0%	0,0%
	Branchement en plomb	3	1,1%	0,7%
	Eau chlorée	3	1,1%	0,7%
	Eau sale	66	24,8%	14,9%
	Fuite	45	16,9%	10,2%
	Pression	24	9,0%	5,4%
	Problème compteur	17	6,4%	3,8%
	Repérage conduite	4	1,5%	0,9%
	Utilisation poteau incendie	1	0,4%	0,2%
	Facturation Eau & Ass	16	6,0%	3,6%
	Autres	80	30,1%	18,1%
	Total		266	100,0%
EU	Demande devis	2	1,1%	0,5%
	Conformité branchement	3	1,7%	0,7%
	Egouts bouchés	19	10,7%	4,3%
	Poste de relèvement	1	0,6%	0,2%
	Projet extension réseaux	8	4,5%	1,8%
	Renseignements réseaux	27	15,3%	6,1%
	Tampon regard visite	13	7,3%	2,9%
	Tranchée affaissée	0	0,0%	0,0%
	Vidange fosse	9	5,1%	2,0%
	Eaux pluviales	0	0,0%	0,0%
	SPANC	16	9,0%	3,6%
	Autres	79	44,6%	17,8%
	Total		177	100,0%
Total		443		

D&R environnement

35,21%

Commune	Nombre total de demandes et réclamations	Proportion de la commune/total	Nombre de réclamations	Proportion de réclamation/ total de D&R
Athis Val de Rouvre	10	2,26%	5	50,00%
Aubusson	2	0,45%	3	150,00%
Banvou	1	0,23%	0	
Bellou en Houlme	1	0,23%	1	100,00%
Berjou	4	0,90%	3	75,00%
Briouze	11	2,48%	3	27,27%
Cahan	1	0,23%	0	
Caligny	6	1,35%	5	83,33%
Cerisy Belle Etoile	11	2,48%	4	36,36%
Dompierre	0	0,00%	0	
Durcet	2	0,45%	2	100,00%
Echalou	0	0,00%	0	
Flers	153	34,54%	85	55,56%
La Bazoque	2	0,45%	2	100,00%
La Chapelle au Moine	6	1,35%	2	33,33%
La Chapelle Biche	3	0,68%	2	66,67%
La Coulonche	0	0,00%	0	
La Ferrière aux Etangs	8	1,81%	2	25,00%
La Ferté Macé	9	2,03%	3	33,33%
La Lande Patry	25	5,64%	12	48,00%
La Lande Saint Siméon	1	0,23%	0	
La Selle la Forge	13	2,93%	8	61,54%
Landigou	3	0,68%	2	66,67%
Landisacq	13	2,93%	8	61,54%
Le Chatellier	0	0,00%	0	
Le Grais	0	0,00%	0	
Le Menil de Briouze	0	0,00%	0	
Les Monts d'Andaine	3	0,68%	0	
Lonlay le Tesson	0	0,00%	0	
Menil Hubert sur Orne	4	0,90%	0	
Messei	8	1,81%	4	50,00%
Montilly	13	2,93%	6	46,15%
Pointel	0	0,00%	0	
Saint André de Messei	2	0,45%	1	50,00%
Saint Clair de Halouze	15	3,39%	10	66,67%
Saint-Georges des Groseillers	40	9,03%	22	55,00%
Saint Paul	32	7,22%	13	40,63%
Saint Philbert sur Orne	0	0,00%	0	
Saint Pierre du Regard	27	6,09%	14	51,85%
Sainte Honorine la Chardonne	0	0,00%	0	
Sainte Opportune	1	0,23%	0	
Saires la Verrerie	0	0,00%	0	
Commune hors CAPF	13	2,93%	0	
Total	443	100,00%	222	50,11%

Sur les 443 fiches ouvertes durant cette période, 98 % ont été clôturées.